



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/LG-Bushmeat/2/3  
12 mai 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉUNION CONJOINTE DU GROUPE DE LIAISON  
SUR LA VIANDE DE BROUSSE DE LA CDB ET DU  
GROUPE DE TRAVAIL D'AFRIQUE CENTRALE  
SUR LA VIANDE DE BROUSSE DE LA CITES  
Nairobi, 7-10 Juin 2011

### RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE LIAISON SUR LA VIANDE DE BROUSSE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le Groupe de liaison sur la viande de brousse<sup>1</sup> de la Convention sur la diversité biologique, réuni du 15 au 17 octobre 2009 à Buenos Aires, a adopté les recommandations suivantes pour accroître la durabilité des prélèvements de viande de brousse :

#### Niveau national

1. *Accroître la capacité d'analyser intégralement la question de la viande de brousse et d'établir des politiques et des régimes de gestion appropriés.* Il importe que les gouvernements nationaux évaluent le rôle que jouent la viande de brousse et d'autres produits de la faune sauvage dans les économies nationales et locales, ainsi que les services écologiques fournis par les espèces exploitées et les autres ressources de la diversité biologique, en vue d'assurer la conservation et l'utilisation durable de cette ressource. Les mesures suivantes sont recommandées :

- a) Augmenter la visibilité du marché actuel de viande de brousse, comme élément essentiel à sa gestion plus durable;
- b) Renforcer la capacité de suivre les niveaux de prélèvement et de consommation de viande de brousse dans les statistiques nationales afin d'informer et d'améliorer la politique et la planification;
- c) Incorporer dans les principaux documents de politique et de planification une évaluation réaliste et transparente de la consommation de faune sauvage et du rôle qu'elle joue par rapport aux moyens de subsistance.

2. *Mobiliser le secteur privé et les industries extractives.* La gestion de la vie sauvage, y compris la gestion du gibier, devrait faire partie intégrante des plans de gestion ou d'activités des industries de ressources naturelles (pétrole, gaz, ressources minérales, bois d'œuvre, etc.) opérant dans les écosystèmes forestiers, les zones humides et les savanes tropicales et sub-tropicales.

3. *Droits et régime fonciers, et savoirs traditionnels.* L'accès et les droits, ainsi que la responsabilité de gérer de manière durable les ressources fauniques, devraient être transférés dans la mesure du possible aux parties prenantes locales qui ont un intérêt direct à la préservation des ressources et qui peuvent

<sup>1</sup> Cette réunion a été convoquée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC).

/...

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans carbone, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

apporter des solutions durables et souhaitables. Il importe de renforcer les capacités de ces communautés locales habilitées, afin de confirmer leur capacité d'exercer ces droits. La conservation et l'utilisation durable des ressources de faune sauvage peuvent être améliorées en incorporant les savoirs traditionnels dans les systèmes de gestion et de suivi, et en favorisant les méthodes de chasse les plus respectueuses de l'environnement (par ex. les plus sélectives), les plus efficaces par rapport au coût et les techniques les moins douloureuses pour les animaux capturés.

4. *Révision des politiques et des cadres juridiques nationaux.* Les États où se trouvent des espèces animales fournissant de la viande de brousse sont fortement encouragés à revoir leurs politiques et leur cadre juridique actuels traitant de la conservation et l'utilisation durable de la faune sauvage. En plus de restreindre l'exploitation dans les aires protégées et pour les espèces menacées, il est recommandé que les États mettent en place des politiques, des capacités et des systèmes de gestion qui soutiennent la chasse légale et durable des espèces ciblées (c'est-à-dire courantes et fécondes). Cette révision devrait assurer :

- a) La cohérence des cadres politiques et juridiques en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages dans la planification sectorielle et nationale;<sup>2</sup>
- b) Le caractère pratique et réaliste des programmes de gestion des espèces exploitables et de celles qui nécessitent une protection stricte (par ex. les espèces menacées d'extinction);
- c) L'adoption de méthodes réalistes de contrôle, qui soient cohérentes avec les capacités effectives de surveillance;
- d) Que les textes juridiques et réglementaires reflètent les pratiques actuelles sans compromettre les objectifs clés de conservation;
- e) La promotion d'une exploitation d'espèces présentant peu de risques (les espèces les plus productives) et de mesures pour le renforcement de la protection des espèces en danger.

5. *Gestion à l'échelle du paysage.* L'élaboration d'un réseau géré de façon efficace réseau d'aires protégées est essentielle pour assurer la conservation efficace de la faune sauvage, y compris les espèces menacées d'extinction. Afin de conserver les populations d'espèces de faune sauvage à l'extérieur des aires protégées leur gestion devrait être encouragée au niveau du paysage.

6. *Science.* Les décisions de gestion devraient être fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles et applicables, et sur le principe de précaution. Il importe au plus haut point d'effectuer des recherches plus poussées et de mieux gérer l'information. Des systèmes de surveillance de l'exploitation et du commerce de la viande de brousse devraient être développés et mis en œuvre à l'échelon national, et permettre la comparaison avec l'exploitation et le commerce de la viande de brousse au niveau régional. Il convient d'élaborer et d'appliquer des méthodes standardisées d'évaluation et de surveillance de l'état des populations. Des données nouvelles et additionnelles fiables sur les populations des espèces exploitées et sur les niveaux d'utilisation et de commerce devraient être mises à disposition pour examen dans le cadre du processus de la Liste rouge de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

7. *Produits de substitution et autres mesures d'atténuation.* Le développement d'autres sources de protéines et de revenus est essentiel là où la faune sauvage ne peut pas à elle seule et de manière durable satisfaire les besoins de subsistance actuels ou futurs. Ces mesures d'atténuation (agriculture, élevage, élevage en captivité, etc) peuvent jouer un rôle pour conserver les ressources biologiques sauvages, quoiqu'à long terme, il n'y a pas de substitut à la gestion efficace de la ressource.

8. *Renforcement des capacités et sensibilisation.* Pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques, il est nécessaire d'intensifier le renforcement des capacités et la sensibilisation du public aux échelons national et local dans de nombreux domaines, notamment : la gouvernance et

---

<sup>2</sup> Y compris les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les plans de gestion forestière, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), les programmes forestiers nationaux, (NFP), mesure d'atténuation adaptée au pays, les programmes nationaux d'action d'adaptation, REDD-PIN, les plans d'action nationaux relatifs à la viande de brousse, les plans de gestion et les règlements nationaux sur la vie sauvage, les plans nationaux de gestion et de conservation adaptés aux espèces.

l'application de la loi, la surveillance et la gestion de la vie sauvage, la création de moyens de subsistance de remplacement et la collaboration des secteurs gouvernemental, privé et public.

9. *Santé.* Dans les régions de chasse et de commerce de viande de brousse, les informations et le renforcement des capacités en matière de santé publique devraient mettre l'accent sur la prévention des maladies afin de réduire les risques et de protéger la santé humaine et animale. Dans ces régions, des mesures de contrôle sanitaire et de prévention des risques biotechnologiques sont nécessaires pour empêcher la vente de viande infectée ou de produits animaux contaminés qui peuvent contribuer à la propagation de pathogènes (y compris les maladies et les parasites infectieux émergents) entre les animaux sauvages, les animaux domestiques et les humains. Il importe en outre de surveiller la santé de la faune sauvage, des animaux d'élevage et des humains, et d'élaborer et mettre en vigueur des lois et des règlements pour réduire le risque d'épizooties causées par les maladies émergentes et d'assurer leur application effective.

10. *Changement climatique.* Les mécanismes tels que REDD+ devraient prendre en compte l'importance de la faune et de la flore sauvages pour la préservation de la santé des écosystèmes et des services écologiques, ainsi que pour la permanence des stocks de carbone forestiers et la capacité d'adaptation des forêts.

11. *Aires spéciales de gestion de la faune sauvage :* Des aires spécifiques de gestion de la faune sauvage, semblables aux domaines forestiers permanents mis en place pour gérer les ressources ligneuses, devraient être délimitées aux niveaux national et local. Ces zones pourraient englober des systèmes d'aires protégées existants et les paysages à usages multiples (par ex. les zones gérées pour la chasse sportive).

#### **Niveau international**

12. *Stratégies nationales et internationales relatives à la viande de brousse :*

a) Appuyer et renforcer la volonté politique de prendre des dispositions concernant les engagements essentiels par rapport à la viande de brousse et la conservation;

b) Appuyer et renforcer les engagements et les accords internationaux encourageant de nouveaux engagements et accords relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des ressources fauniques partagées au niveau transfrontalier.

13. *Processus participatifs.* La communauté internationale invite les gouvernements nationaux à élaborer ou consolider des processus participatifs et intersectoriels lors de la formulation et de la mise en œuvre d'une gestion durable des espèces de viande de brousse.

14. *Processus politiques.* Les partenaires internationaux devraient chercher à intégrer de manière efficace des stratégies de conservation dans les processus et politiques de développement économique à l'échelle internationale, tels que les stratégies de réduction de la pauvreté.

15. *Conséquences du commerce international des ressources naturelles.* Les processus et les institutions de politique internationale relative au commerce et au développement devraient prendre des dispositions pour mieux évaluer et atténuer les effets nuisibles de l'exploitation et du commerce des ressources naturelles (par exemple : le bois d'œuvre, les ressources minérales, le pétrole, etc.) sur la faune et la flore sauvages et sur la demande de viande de brousse.

16. *Commerce international de la viande de brousse.* Préoccupé par la menace potentielle que le commerce grandissant de la viande de brousse représenterait sur les populations d'espèces de faune sauvage, la communauté internationale devrait prendre des mesures afin de décourager le commerce international de la viande de brousse exploité illicitement. Une coopération étroite entre la Convention sur la diversité biologique et la La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction sur ce sujet est nécessaire.

17. *Environnement politique international.* Afin d'optimiser la viabilité de la chasse, la communauté internationale devrait soutenir l'action nationale, transfrontalière et locale intégrée pour forger des partenariats entre les organisations et les institutions en vue de :

- a) Renforcer les capacités d'application effective des lois;
- b) Développer et mettre en œuvre d'autres sources de protéines et de revenus;
- c) Accroître la sensibilisation et l'éducation du public concernant la chasse et le commerce de viande de brousse.

Ensemble, ces mesures ont le potentiel d'encourager les communautés à gérer de manière durable leur faune et flore sauvages et à réduire la demande de viande de brousse.

18. *Science internationale.* La communauté internationale devrait encourager la recherche sur les écosystèmes dans le but d'informer les politiques futures, en mettant l'accent sur le rôle de la faune sauvage dans la dispersion des graines et la régénération des forêts, le codage de l'ADN, les espèces clé, la transmission des maladies et les conséquences sur les changements climatiques.

19. *Incitations.* Les mécanismes de financement et de paiement des services fournis par les écosystèmes tels que REDD devraient tenir compte de l'importance du fonctionnement des écosystèmes et du rôle de la faune forestière dans la santé et la résilience des forêts.

20. *Certification des forêts.* Les programmes de certification des forêts devraient tenir compte du rôle de la conservation et de l'utilisation de la faune sauvage dans le maintien de la santé des écosystèmes forestiers.

-----